

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU 18/10/2022

Convocation adressée le 04 octobre 2022 par la Directrice de l'école, par Mail

Le Conseil d'école s'est réuni le mardi 18 octobre 2022 de 18h à 20h,

A l'école élémentaire d'application du Val, Olivet

Secrétaires de séance : Mme GOHIN, enseignante et M. MORIO, FCPE

Membres de droit présents

Nom	Qualité
PRESIDENT(E)	
Mme Naudin-Herbé	Directrice
EDUCATION NATIONALE	
Madame Abadie, Madame Dieudonné-Lequesne, Madame Flamion, Madame Fouquet, Madame Gohin, Madame Kopp, Madame Legendre, Madame Lojou, Madame Patry, Madame Pothin, Madame Renne,	Enseignantes
PARENTS D'ELEVES	
Bénédicte COUDIERE Frédéric MAUBOUET Laurence HAZOTTE Aurélien LECOURT Cédric MORIO	Elus titulaires
Gervaise FLOC'H Nathalie OUDOT Virginie BOUGRAS	Elus suppléants
Membres invités	
Monsieur Idious	Manager Jeunesse et Education
Membres absents, excusés	
Madame Suffrin, Madame Hauchecorne M. Bourdillault Mme Louchart	IEN DDEN Adjoint au maire Psychologue

En introduction, la Présidente nomme les secrétaires de séance : Mme Gohin, M. Morio.

Elle évoque la rédaction du procès-verbal (avec des notes prises par les secrétaires de l'association des parents d'élèves et une enseignante). Ce PV retranscrit la substance des propos et non ce qui est dit dans son intégralité.

Dans cette instance, sont visés :

Les effectifs et la répartition pour l'année 2022/2023, la présentation des axes du projet d'école, le nouvel ENT PrimOT, les différents projets : sorties pédagogiques, le projet Loire et Loiret, Fête de l'école, la classe de découverte, les différentes liaisons école/collège, GS/CP ? L'organisation entre les temps

scolaires/périscolaires, le plan Vigipirate sur les temps périscolaires, les résultats de l'enquête climat scolaire et pour terminer un point sur le ménage.

Rappel de l'ordre du Jour et approbation du PV du conseil d'école du 0/06/2022 à l'unanimité.

1. Présentation de la nouvelle équipe enseignante et les effectifs par classe/enseignantes

- **Mme Abadie** : 24 CP, Maitre-Formateur (PEMF),
Modulatrice : **Mme Flamion** (vendredi).
Référente et responsable des abonnements « Bayard Presse ». Vingt abonnements (4 abonnements gratuits de 6 mois).
Intérim de direction en cas d'absence de Madame Naudin-Herbé (lundi, mardi, jeudi), équipe ressource école pHAre
Projets : Ecole et cinéma, Prix des Incorruptibles, liaison GS / CP, JMF, semaine du goût : intervenants d'un cuisinier, autour de la fraise. Activités au musée des beaux-arts. Animations proposées par la BCD Olivet.
- **Mme Fouquet** : 17CP+7 CE1, élèves dont une élève en situation de handicap, accompagnée par une AESH à temps complet et 2 bénéficiant du dispositif ULIS.
Projets : Ecole et cinéma, Prix des Incorruptibles, liaison GS/CP, semaine du goût sur le thème des fraises. Activités au musée des beaux-arts, animations proposées par la BCD Olivet, JMF
- **Mme Pothin** : 25 CE1 dont 1 bénéficiant du dispositif ULIS, 2 élèves allophones
Responsable du matériel de sciences et d'anglais.
Projets :Ecole et cinéma, Prix des Incorruptibles, JMF, Animations proposées par la BCD Olivet.
Équipe ressource école pHAre
- **Mme Legendre** : 26 : 7 CE1/19 CE2, dont 2 bénéficiant du dispositif ULIS
Responsable de la coopérative de l'école
Projets : JMF, Incorruptibles, Les oiseaux des bords de Loire. Animations proposées par la BCD Olivet. Correspondance avec une classe d'Ingré.
- **Mme Dieudonné-Lequesne** : 26 : 16CE2/10 CM1 dont 1 bénéficiant du dispositif ULIS +1 élève bénéficiant à temps partiel d'une AESH.
Responsable des Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
Projets : JMF, la Loire, Animations proposées par la BCD Olivet.
- **Mme Patry** : 27CM1 dont 3 élèves bénéficiant du dispositif ULIS et 1 élève allophone.
Projets : école et cinéma, projet Loire, La Tosca en mars, spectacle organisé par l'Alliage « Carnaval des animaux ».
- **Mme Lojou** : 11CM1/15 CM2 = 27 dont 3 élèves bénéficiant du dispositif ULIS
Référente USEP avec Madame Naudin-Herbé. Intérim de direction les vendredis. Animations proposées par la BCD Olivet.
Projets : liaison CM2 -> 6^{ème} (rallye lecture, rencontre d'un auteur), semaine vélo, Les Incorruptibles + La Tosca en mars. Classe de découverte du 20 au 27 janvier 2023, équipe ressource école pHAre. Projet « zéro gaspi » suite au projet compostage de l'année dernière.
- **Mme Renne** : 12 CM1/14 CM2 dont 1 élève bénéficiant du dispositif ULIS. PEMF,
Modulatrice : **Mme Kopp** (mardi). Responsable du matériel de sport, et « Ecole et cinéma ».

Projets : liaison CM2 -> 6^{ème} (rallye lecture, rencontre d'un auteur), projet vélo, Les Incorruptibles + La Tosca en mars, Projet « zéro gaspi » suite au projet compostage de l'année dernière. Classe de découverte du 20 au 27 janvier 2023. Animations proposées par la BCD Olivet. Équipe ressource école pHAre

- **Mme GOHIN** : Dispositif ULIS, les lundis, mardis et jeudis, 13 élèves. Présence d'une ATSEM en ULIS pouvant être déléguée dans les classes d'inclusion si besoin : Mme Herbin.
Référénte et responsable des abonnements « Ecole des loisirs » (vingt abonnements cette année contre quarante l'année dernière, deux abonnements gratuits)
Modulatrice : **Mme Kopp, les vendredis.**

➤ Toutes les classes ont participé aux petites foulées roses, le jeudi 6/10/22

2. Effectifs

Au jour du conseil, 205 élèves sont inscrits dans notre école, soit une moyenne de 25,63 par classe pour cette année, (201 élèves l'année dernière, moyenne de 25,25 par classe)

3. L'ouverture annoncée mi-février

Cette ouverture n'a pas pu avoir lieu car les effectifs ne dépassaient pas un seuil suffisant permettant l'ouverture d'une classe.

Les seuils d'ouverture/fermeture sont hors Éducation Prioritaire 30 élèves max en maternelle, 27 élèves max en élémentaire

4. Sortie à 16h30

À l'issue des classes du matin et de l'après-midi, deux cas de figure sont possibles :

- -Les élèves sont conduits jusqu'au portail rue sous la surveillance de leur enseignante et sortent de l'école. Au-delà de l'enceinte de l'école, les enfants sont sous la responsabilité des familles.
- Les élèves sont pris en charge, à la demande des personnes responsables, par l'accueil périscolaire auquel l'élève est inscrit.
- Si une famille n'est pas présente à 16h30, l'enseignante appelle les parents vers 16h40/45 afin de trouver une solution. Nous précisons que l'équipe pédagogique a également des obligations familiales. Nous remercions les familles de respecter les horaires de l'école.
Monsieur Idioud précise qu'exceptionnellement avec l'accord de la famille, les enfants pourront être pris en charge par les animateurs du périscolaire, avec facturation.
Nous signalons que les entrées et les sorties des élèves se font par le grand portail. Les élèves doivent attendre l'ouverture des portails avant de pénétrer dans l'allée de l'école pour des raisons de sécurité dès 8h20/11h45/13h35/16h30..

« En cas de négligence répétée des responsables légaux pour que leur enfant soit repris à la sortie de chaque classe aux heures fixées par le règlement intérieur, la directrice d'école rappelle aux parents qu'ils sont tenus de respecter les dispositions fixées par le règlement intérieur. Si la situation persiste, la directrice engage un dialogue approfondi avec ceux-ci pour prendre en compte les causes des difficultés qu'ils peuvent rencontrer et les aider à les résoudre.

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=38498>

<https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=1508>

5. Service civique

Elle a été recrutée fin juin 2022, mais elle n'a pas honoré ses missions car elle n'a pas renvoyé son contrat signé.

6. Election des parents d'élèves : Vote par correspondance

Les élections ont été annoncées aux familles ainsi que les modalités du vote par correspondance, par le biais de primOT, et version papier. Des élèves de CM1/CM2 ont réalisé une courte vidéo pour présenter les modalités « Pourquoi voter et comment voter ? », nous les remercions.

Le vote a été clos à 16h30 le vendredi 7 octobre 2022.

Le dépouillement a été réalisé à partir de 16h45 et l'envoi des résultats a été fait vers 18h30.

Nombre d'inscrits : 337

Nombre de votants : 163

Nombre de suffrages exprimés : 148

Bulletins nuls : 15

Taux de participation : 48,37 % (47,58 % l'année dernière)

7. Règlement intérieur

Quelques points ont été modifiés en tenant compte du protocole sanitaire en vigueur.

Vote de la zone de proximité : approuvé (déplacement des classes sans autorisation).

➤ Les sanctions

Extrait du règlement intérieur

A l'école élémentaire, les sanctions portent sur le travail et la discipline. Elles se veulent réparatrices.

Elles peuvent prendre différentes formes en fonction de la gravité de ce qui est reproché à l'élève :

- *Discussion individuelle ou collective dans la classe avec l'enseignant, une rencontre avec la directrice*
- *Avertissement oral*
- *Informers les familles des faits (sur le cahier de correspondance),*
- *Fiche de réflexion : réactions, amélioration du comportement, influence sur la vie de classe, de l'école, solutions réparatrices*
- *Tâches réparatrices (nettoyage, ramassage des papiers...)*
- *Suspension ponctuelle du droit d'utiliser un matériel particulier (ballon par exemple) confiscation temporaire ou définitive des biens interdits*
- *Rappel à l'ordre écrit (travail, conduite)*
- *Avertissement écrit à l'intention des parents (travail, conduite)*
- *Exclusion de cours, de la classe,*

Exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

Une exclusion définitive ou une non réinscription pour la rentrée suivante peuvent être décidées en cas de manquement grave au règlement et/ou au projet éducatif de l'établissement.

Le règlement est accompagné de la charte de la laïcité, du programme PHARE pour lutter contre le harcèlement et de la Charte du parent accompagnateur.

Les familles pourront retrouver le règlement de l'école élémentaire du Val sur PrimOT et peut être envoyé par mail aux personnes qui le souhaitent.

Un coupon sera à signer dans le cahier de correspondance de chaque élève début novembre 2022.

Le règlement intérieur 2022- 2023 est approuvé à l'unanimité.

8. PPMS

Les documents ont été mis à jour par la directrice. Chaque enseignante a, en sa possession, tous les documents dans un porte-vues et une malle contenant le matériel.

Un exercice alerte incendie a été réalisé le 23/09/2022 et le PPMS risques majeurs confinement car nuage toxique, le 11 /10/22. La malle PPMS a été présentée aux élèves. Les comptes rendus ont été envoyés à l'Inspection de l'Education Nationale et à la mairie (Monsieur Idioux en copie).

9. Les projets

- **Projet école** : Communication non violente. Messages clairs. Les petits bonheurs de l'école. Le banc de l'amitié (école/périscolaire).

Médiateurs : projet commun avec le périscolaire, mise en œuvre après les vacances d'automne. 14 enfants font partie de ce projet.

AVENANTS au projet d'école

- **APQ : activités sportives : 30 min par jour.**
Zones d'activités dans les cours : plan avec les différentes zones, jeux sportifs : badminton dans les deux cours, raquettes de tennis, de tennis de table, cordes, échasses, espaces livre dans le jardin, coloriage. Elèves responsables par semaine ou tous les 15 jours.
- **Projet école élémentaire/maternelle/ périscolaire à venir** : « J'aime ma cour », en cours de réflexion (recherches, prises de contacts) : espaces, plantations, BCD mobile maternelle/élémentaire. Le projet sera fait conjointement avec l'école maternelle, élémentaire et périscolaire.
- **Programme pHARe** : Notre école poursuit sa lutte contre le harcèlement en s'engageant dans ce programme

Cela implique que :

1° L'école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.

2° L'école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'Académie à la prise en charge des situations de harcèlement

3° L'école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement

4° L'école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.

5° L'école s'engage à participer aux temps forts : Journée NAH (non au harcèlement), concours NAY

6° L'école s'engage à dispenser les 10h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

Programme de lutte contre le harcèlement à l'École.

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES ÉCOLES pHARe1

1. Mon école s'engage pour 2 ans à mettre en place le programme pHARe.

2. Mon école s'engage à s'appuyer sur l'équipe ressource de la circonscription formée par l'académie à la prise en charge des situations de harcèlement.

3. Mon école prévoit un protocole d'intervention en cas de suspicion de harcèlement.

4. Mon école s'engage à mettre en place un atelier de sensibilisation pour les familles et les personnels.

5. Mon école s'engage à participer aux temps forts : concours NAH, Journée NAH, Safer Internet Day.

6. Mon école s'engage à dispenser les 10 h d'apprentissages annuelles aux élèves du CP au CM2.

L'école a signé la **charte d'engagement, annexée au règlement intérieur de l'école.**

Lors d'un conseil des maîtres, une équipe de plusieurs personnes a été constituée : Mme Naudin-Herbé, Mmes Abadie, Lojou, Pothin, Renne.

Participation à la Journée « **Non au harcèlement** », prévue le **jeudi 10 novembre 2022.**

- **Résultats évaluations nationales** (ce qui a été le moins bien réussi)
Français : Reconnaissance des lettres et manipulation des phonèmes / syllabes, comprendre des mots.
Mathématiques : résolutions de problèmes, associer un nombre à une position et additionner en CE1.

- **Liaisons GS/CP ; CM2/6^{ème}**

- **ENT primOT**

BeneyluSchool, primOT : codes transmis aux parents.

A ce jour, un seul parent a souhaité être dissocié du compte primOT.

Madame Naudin Herbé rappelle que toutes les informations générales de l'école, de la classe sont inscrites dans le coin des parents, dans le blog. En cas d'absence d'une enseignante, Madame Naudin Herbé enverra un mail pour informer les familles.

- **Projets sportifs**

- Participation à la course pour les petites foulées roses
- 30 min d'EPS : mise à disposition du matériel sportif lors des récréations et sur le temps périscolaire
- Semaine vélo pour les CM1/CM2
- Nous avons reçu le Kit sportif "30 minutes d'activité physique quotidienne"



- **Projets éducatifs et pédagogiques**

- **La rentrée en musique**, chant commun « La java bleue » présentation devant les CP.
- Participations aux JMF :
Giganbitus
La silencieuse en voyage
Lubulus et Alais
- « Ecole et cinéma »
Premier trimestre : Cycle 2 : Peau d'Âne ; Cycle 3 : Chantons sous la pluie
Deuxième trimestre : Cycles 2 et 3 : Les aventures du Prince Ahmed
Troisième trimestre : Cycles 2 et 3 : La vallée des loups
- Visites et actions à la bibliothèque d'Olivet
Première visite pratiquement pour toutes les classes
Tu ne vas pas en croire tes oreilles ! CE1
Histoires givrées de fin d'année : CP ; CP/CE1 et CE1/CE2
- Semaine du goût pour les CP et CP/CE1 : *dégustations Intervention d'un papa cuisinier*
Autour de la fraise : Présentation du cycle de la fraise, Lecture d'albums, Plantation des plants de fraisiers, vocabulaire : légèrer les différentes parties de la fraise. Atelier Cuisine : crumble pommes/fraises
- Le 11 novembre : cycle 3, apprentissage de la « Marseillaise », répétition le lundi matin 07/11/22
- La Tosca : en mars et conférence organisée par l'Alliage, inscription à l'avant-première
- Classe de découverte pour les deux classes de CM1/CM2 du 20 au 27 janvier 2023, à Lans en Vercors.

Financement :

- ✓ Le financement total du projet s'élevé à 575€/élève.
- ✓ À déduire subvention au Conseil Départemental : 52€/ élève
- ✓ Financement de la mairie : 52€/élève
- ✓ Financement coopérative scolaire : 20 €/élève soit 1000€
- ✓ Coût à verser : 451 €/élève

Actions des élèves des deux classes :

- Vente de crêpes (518€ de bénéfice)
- Vente de gâteaux le 21/10/2022
- Vente de livres d'occasion
- Vente de calendriers
- Vente de cases : lots, pour Noël
- Marché de Noël, le 15/12/2022

Actions des parents des deux classes : les parents ont organisé une réunion afin de définir des actions pour participer au financement des classes de découverte ; cf. : compte-rendu du 10/10/22

• Coopérative scolaire

Mme Legendre indique le solde de 6599€ au mois de septembre 2022.

La fête de l'école nous a permis de faire un bénéfice de 5030 €

L'équipe pédagogique remercie l'APE pour le versement de 900€ en début d'année scolaire.

Les revenus proviennent de :

- La participation des parents (l'appel à cotisation, sans montant défini et libre, a permis plus de cotisations sans bloquer les familles sur le montant), Nous constatons une baisse des participations.
- La vente des photos
- La fête de l'école
- Les actions pour la classe de découverte

Les dépenses concernent :

- L'adhésion OCCE,
- L'USEP,
- Les JMF,
- Le Prix des incorruptibles,
- Ecole et cinéma,
- Divers : achats pour les projets de classe, la musique, achat des goûters pour la fête de Noël...
- Livret de leçons CM1/CM2
- Livres BCD
- Matériel EPS, Jeux de cour
- Sorties pédagogiques : projet Loire/Loiret, sorties de fin d'année : Château de Chamerolles, Musée des arts forains.

Photographie scolaire

Photographie individuelle et en groupe. Les commandes se feront par via internet.

L'encadrement a été assuré par des parents de l'association des élèves et la directrice. L'équipe pédagogique remercie les parents pour leur investissement. Les prises de vue ont duré jusqu'à 15h.

10. Questions des parents d'élève à la mairie

Quel est le budget de fonctionnement par élève attribué par la mairie à l'école élémentaire ?

En 2022, frais de fonctionnement 195 000 €

Madame Naudin-Herbé apporte des précisions sur les différents budgets :

- Budget fonctionnement 6369 € (fournitures scolaires/livres), budget dispositif ULIS : 462€ 33€/élève
- Budget investissement pour le matériel de l'école
- Budget classe de découverte 2740€ pour l'année 2023
- Budget transport : 3280€ pour l'année 2023.
- Pour les prestations des projets pédagogiques, la commune finance : 45% du coût TTC avec un maximum de 400,00€ par prestation.

Périscolaire :

Comment est organisé le périscolaire pour l'année 2022-2023 ?

De 7h45 à 8h20 : 2 animateurs pour 15/20 enfants.

Les temps méridiens : 7 animateurs et une stagiaire, 3 agents de restauration pour 160/180 enfants.

De 16h30 à 18h30 : 4 animateurs pour 72 à 80 enfants, dont 20 élèves en étude.

L'équipe est constituée ainsi :

- Un référent sanitaire
- Un référent gestion du matériel
- Un référent évènement
- Un référent loisirs

Quelles seront les activités proposées aux enfants ?

P1 : handball/ beat box

P2 : tennis / percussions

P3 : tennis de table

P4: gym / basket

P5: baseball/speedball

- Animations (animateurs périscolaires) :

- Lire et faire lire
- Lutte contre le gaspillage
- Médiaval
- Bibliothèque mobile (maternelle/élémentaire)
- 10 min EPS de 8h10 à 8h20
- J'aime ma cour (projet commun maternelle/élémentaire)

Travaux, entretien:

Quels travaux ont été effectués depuis le dernier conseil d'école ?

- La peinture des réfectoires

- Réparation du portail de l'élémentaire : calendrier de remise en état ?

Oui mais il est resté encore difficile à ouvrir. A suivre.

- Les membres du conseil demandent la modification des sonneries qui ne sont plus à jour (demande déjà faite par la directrice auprès de Monsieur Idioux).

- Quel est le bilan de l'utilisation du dépose-minute à mi-octobre ?

Un mot a été transmis aux familles des deux écoles du Val. Demande de verbalisation par l'ensemble du conseil, Monsieur Idioux prendra contact avec la Police après les vacances d'automne.

La police Municipale est présente le matin. Madame Naudin Herbé reste vigilante lors des entrées.

Monsieur Idioux présente succinctement la carte scolaire, celle-ci sera organisée en 7 secteurs afin d'équilibrer les effectifs dans les différentes écoles.

Les parents élus demandent si un service minimum pourra être organisé lors de la prochaine grève du périscolaire. Monsieur Idioux va se renseigner auprès de la mairie.

Mise en place d'une boîte à livre devant l'école : où en est le projet ? Pas de réponse à ce sujet.

La séance est levée à 20H10, les participants sont remerciés.

Le prochain conseil d'école est fixé le vendredi 03/03/2023

A Olivet, le 18 octobre 2022

La directrice de l'école, présidente de séance Secrétaire de séance

Mme NAUDIN HERBÉ

Mme GOHIN

Monsieur Morio



